

CHARTRE D'ENTREPRISE

MISSIONS, VALEURS ET OBJECTIFS

JANVIER 2011



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
ORIGINES	3
MISSIONS	4
VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX	5
VISIONS ET OBJECTIFS	6
RELATIONS AVEC LE PERSONNEL ET LES TIERS	7

La terminologie utilisée de manière générique au masculin se rapporte indistinctement à des femmes ou à des hommes.



PRÉAMBULE

La CIEPP, fondation commune à but non lucratif, considère que les institutions de prévoyance professionnelle qui œuvrent en Suisse dans le domaine du deuxième pilier, assument une responsabilité fiduciaire vis-à-vis de leurs affiliés, de leurs assurés et de leurs bénéficiaires de rentes.

Sur la base des valeurs qu'elle a définies, la CIEPP exerce ses activités en prenant en considération prioritairement le cadre légal et les normes applicables.

La CIEPP se réfère également aux prescriptions et directives émises par les autorités de surveillance et les associations professionnelles de la branche.

La CIEPP détermine ses objectifs et ses principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les réaliser en privilégiant les meilleures pratiques et adopte cette charte comme code de déontologie qu'elle s'engage à faire respecter par son personnel et à promouvoir auprès de ses partenaires.



ORIGINES

Fondée en 1961 sous forme d'association pour répondre aux besoins de prévoyance professionnelle des PME / PMI et des indépendants en Romandie, la CIEPP s'est transformée en société coopérative en 1984, pour appliquer le régime du 2^e pilier obligatoire / LPP dès 1985, sur le plan national.

Compte tenu de la généralisation de la prévoyance professionnelle et de la structure juridique mieux adaptée à son type d'activité, la fondation commune CIEPP, à but non lucratif, a succédé à la société coopérative par décision de transformation du 2 juin 2005, avec les 7 fondatrices originelles, dont la Fédération des Entreprises Romandes (FER) et ses composantes.



MISSIONS

L'action de la CIEPP s'inscrit dans le cadre des services offerts par les fédérations des entreprises et des associations qui l'ont fondée et qui regroupent des membres individuels et collectifs venant de tous les horizons de l'économie.

La CIEPP définit donc ses missions en fonction des besoins du marché du travail, de l'évolution de la société et de la sécurité sociale, et favorise la mobilité professionnelle.

La CIEPP vise à garantir à long terme des prestations de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, à des conditions optimales, pour les différentes catégories d'employeurs, de salariés, et d'indépendants concernés.

Comme institution de référence, la CIEPP veille à appartenir au cercle des institutions de prévoyance les plus efficaces. Elle entretient d'excellents rapports avec les autorités, et s'investit dans les diverses associations professionnelles.



VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

La CIEPP, fondation commune à but non lucratif, prône des règles fondamentales de conduite, qui découlent de son attachement permanent à des valeurs essentielles comme la liberté, la responsabilité, la solidarité, la bonne foi, la probité, et l'équité.

La CIEPP assume ses engagements de manière autonome et indépendante en favorisant le partenariat social dans le cadre de sa gestion paritaire.

Comme entreprise intégrale de la prévoyance, la CIEPP considère que sa responsabilité sociale revêt une importance toute particulière, et intègre les préoccupations environnementales, sociales, et de bonne gouvernance dans ses activités.

La CIEPP pratique, sur la base de ces critères, une politique de placements qui privilégie la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité et un activisme réaliste et économiquement supportable.



VISION ET OBJECTIFS

La CIEPP considère que la prévoyance professionnelle restera fondamentale pour le système de prévoyance suisse et permettra de renforcer la protection sociale offerte par le concept des trois piliers.

La CIEPP vise à garantir son développement à long terme, en maîtrisant son financement, afin d'assurer sa pérennité.

La CIEPP conçoit des solutions de prévoyance familiales, simples, modulables, transparentes, et modernes, qui offrent une liberté de décision maximale.

Le développement stratégique de la CIEPP exige une optique prospective permanente centrée sur l'innovation.

Nous visons à satisfaire nos partenaires en connaissant leur situation et en nous adaptant continuellement, ce que la CIEPP a prouvé par sa longévité.



RELATIONS AVEC LE PERSONNEL ET LES TIERS

L'organisation des processus de la CIEPP, qui vise à améliorer constamment la qualité de ses services pour ses clients, nécessite l'engagement de collaborateurs qui disposent de bonnes qualifications professionnelles et qui possèdent un sens aigu de l'intégrité personnelle.

La CIEPP soutient son personnel par des conditions de travail qui encouragent le développement personnel et la formation continue, dans le cadre d'un climat de confiance mutuelle.

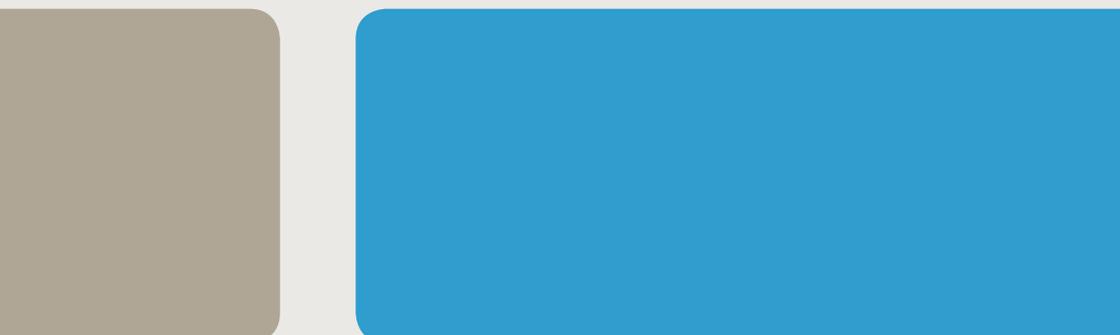
La CIEPP favorise les relations d'affaires avec les fournisseurs et les partenaires qui partagent ses valeurs, en visant à conserver un appareil administratif équilibré et souple, orienté sur le service.

La CIEPP veille à donner aux affiliés, aux assurés, aux bénéficiaires de rentes, et aux autres ayants droit, des informations régulières, objectives et adaptées aux besoins.



La CIEPP communique ouvertement et sincèrement, tant sur le plan interne qu'externe, en offrant une information actuelle, transparente, et claire, si nécessaire au moyen de technologies modernes économiquement supportables, et encourage le dialogue direct.

La présente Charte a été adoptée par le Conseil de fondation en date du 16 décembre 2010.



www.ciepp.ch

67, rue de Saint-Jean – Case postale 5278 – 1211 Genève 11
Tél. 022 715 31 11 – E-mail: ciepp@fer-ge.ch
Internet: www.ciepp.ch